

Madame, Monsieur,

Comme annoncé par M. le Président de la République lors de son allocution du 28 octobre dernier, la protection de nos résidents ne doit pas conduire à les isoler. C'est pourquoi, après avis du Conseil de la Vie Sociale (CVS), la possibilité des visites est maintenue mais dans un cadre strictement régulé : ainsi, depuis le samedi 31 octobre, l'accueil des visites se fait en un point unique (hall du Pavillon André) et sous le contrôle d'un agent de l'EHPAD (animatrice, administratif, cadre de santé ou directeur) avec la présence certains jours des représentants des familles (CVS).

- ↪ Les visites en chambres restent possibles **tous les jours de 13h30 à 17h00 sans prise de rendez-vous préalable** (cette situation est amenée à évoluer suivant la situation sanitaire). Elles sont limitées à **2 personnes par visite**. A son arrivée, chaque visiteur complète un registre en mentionnant son nom, adresse et numéro de téléphone ainsi que la date du jour et l'heure d'arrivée. Le personnel de l'établissement prend systématiquement la température et vérifie la désinfection des mains dès l'entrée dans l'établissement. Sur le registre figure également le nom du résident visité. **Il est strictement interdit de rendre visite à un autre résident sans, au préalable, avoir informé l'agent à l'accueil ou être « repassé » par l'accueil qui procèdera à un nouvel enregistrement.** Le personnel chargé de votre accueil vérifiera également la conformité du port du masque (**le nez doit obligatoirement être couvert par le masque**)
- ↪ Le port du **masque chirurgical** pour les visiteurs, comme pour le personnel, est **obligatoire** ainsi que pour le résident lors de votre visite : merci de le lui rappeler si nécessaire. Merci également de penser à aérer la chambre à la fin de votre visite.
- ↪ La présence des mineurs est autorisée à partir de l'âge de 9 ans, avec obligation de port du masque chirurgical.
- ↪ La **distanciation physique doit être respectée**, pas d'embrassade ni d'accolade : « *quand on aime son proche on se s'approche pas trop* ».
- ↪ Sur le chemin qui vous mène à la chambre de votre parent, il convient d'éviter tout contact avec d'autres résidents et/ou d'autres visiteurs.
- ↪ Si vous présentez un quelconque symptôme évocateur de la COVID-19 ou si vous êtes considéré(e) comme « cas contact », il est impératif de vous abstenir de toute visite. Les visiteurs sont invités à réaliser un test de dépistage en amont de la visite et par leurs propres moyens (le déploiement des tests antigéniques pourra permettre aux visiteurs de réaliser ce dépistage).

**Les visites doivent impérativement se dérouler dans le strict respect des gestes barrières. Le personnel de l'établissement est garant du respect de ses pratiques et est habilité à vous demander de vous conformer aux règles. Le Directeur interdira l'accès à l'établissement à tout visiteur ne respectant pas scrupuleusement les consignes ci-dessus énoncées.**

Je soussigné(e) (nom/prénom) ....., proche de M./ Mme ....., atteste avoir pris connaissance des règles de sécurité relatives aux visites en chambre et m'engage à les respecter.

Fait à Masevaux-Niederbruck le,  
Signature